Demande du service bancaire de base

Original à retourner à l'attention du département BTR

Je soussigné(e) M. ……. …….

domicilié(e) ……..

……..

sollicite auprès de la Banque CPH un service bancaire de base conformément aux articles VII 56/1 à VII 59/3 du Code de droit économique.

Je déclare par la présente ne pas déjà bénéficier du service bancaire de base ou détenir un compte courant auprès d'un autre établissement de crédit situé en Belgique.

Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel vous concernant et recueillies dans le cadre de votre relation d'affaires avec la Banque pourront alimenter des fichiers de données pour les besoins de vos opérations avec celle-ci (gestion des comptes, assurances, relations commerciales, concours…).

Le Responsable du traitement est la Banque dont le siège est établi 7, rue Perdue à 7500 TOURNAI. Nous reprendrons ces données dans les fichiers nécessaires à cette gestion ainsi que dans notre fichier « tiers ». Nous pourrons également utiliser ces données pour vous fournir toute information ou communication susceptible de vous intéresser. Elles pourront être communiquées à des tiers avec lesquels la Banque est liée sur base contractuelle ou réglementaire.

Vous avez le droit de demander au Responsable du traitement l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, la limitation du traitement vous concernant, le droit de vous opposer au traitement et le droit à la portabilité de vos données (lorsque cela est techniquement possible). Le délégué à la protection des données peut être contacté par courriel à l'adresse suivante : blcpl@cph.be.

Le Responsable de traitement ne peut conserver les données à caractère personnel de ses clients au-delà du temps nécessaire au traitement pour lequel elles ont été collectées. En cas de contestation relative au traitement des données personnelles, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, rue de la Presse 35 à 1000 BRUXELLES. Pour plus d'informations concernant la protection des données ci-avant évoquée, nous vous invitons à consulter le document intitulé « **Déclaration de confidentialité de la Banque CPH** » accessible sur son site internet ou dans l'une de ses agences.

Fait à ……., le……..

Signature du demandeur

Case réservée au département BTR

REFUS / RESILIATION [1] du service bancaire de base en date du : □□ - □□ - □□□□

Motif du refus : …….

[1] Biffer la mention inutile

Signature : ……

Case réservée à l'agence

Tiers : □□□□□□□□ Compte à vue n° □□□□.□□□□.□□□□.□□□□

En cas de contestation, la procédure complète de traitement des plaintes est reprise sur le site internet de la Banque CPH www.cph.be.

Si vous estimez n'avoir pas obtenu satisfaction quant au règlement de votre plainte, les coordonnées de l'organisme compétent en matière de service bancaire de base sont les suivantes :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale de l'inspection économique,
NG III, Boulevard du Roi Albert II, 16 à 1000 Bruxelles,
Site internet : https://consumerconnect.be/
Contact Center : 0800 120 33
Email : info.eco@economie.fgov.be